

Engagement

d'obtention de la subvention exceptionnelle visant à soutenir l'autofinancement des petits éleveurs de bovins pour l'obtention de prêts bancaires

Je, soussigné(e) :

Nom : **Prénom** :

Numéro de la carte d'identité nationale : **Date de délivrance** :

Agissant en qualité de : Éleveur Mandataire

Faisant élection de domicile à (adresse complète) :
.....

Je m'engage à :

- Ne pas céder les génisses bénéficiant de la subvention, à titre onéreux ou gratuit, ni à transférer leur exploitation à des tiers avant l'expiration de la période d'élevage requise (5 ans).
- Assurer le suivi et le contrôle sanitaire du cheptel afin de maintenir un bon état sanitaire exempt de maladies réglementées, notamment la tuberculose et la brucellose bovines.
- Informer un vétérinaire officiel auprès du commissariat régional au développement agricole territorialement compétent dans un délai de 48 heures en cas de mortalité ou de réforme anticipée d'une génisse avant l'expiration de la période d'élevage requise (5 ans), afin d'obtenir un certificat de mortalité ou un certificat de réforme.
- Présenter au commissariat régional du développement agricole territorialement compétent un certificat de mortalité ou un certificat d'abattage délivré par un vétérinaire officiel dans un délai de sept (7) jours à compter de sa date d'émission.
- Déclarer auprès du commissariat régional du développement agricole territorialement compétent tout vol des génisses bénéficiaires de la subvention durant la période d'élevage requise (5 ans), dans un délai de 7 jours à compter de la déclaration du vol.
- Informer les services régionaux de l'office de l'élevage et des pâturages de toute donnée concernant le cheptel bénéficiant de la subvention (numérotation, renumérotation, naissances, vaccinations, etc.) pour assurer un suivi efficace.

Fait à le/...../.....

Signature (Légalisée)